

# Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1889.

---

## NATURALISATION ORDINAIRE.

---

Rapports faits, au nom de la Commission, par M. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---

### I

*Demande du sieur Oscar-Henri DÉMAZIÈRE.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Démazière, né à Busnes (Pas-de-Calais, France), le 3 mars 1849, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis le 21 avril 1880 et exerce, à Saint-Ghislain (Hainaut), la profession de commissionnaire expéditeur en charbons.

Il a épousé une femme belge, dont il a un enfant, né à Gand, le 29 octobre 1881.

Il a satisfait aux obligations du service militaire en France, et s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Démazière remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

*Le Président-Rapporteur,*

B<sup>n</sup> H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---

## II

*Demande du sieur Émile-Serville Hecq.*

---

**MESSIEURS.**

Le sieur Hecq, né à Crespin (Nord, France), le 7 mars 1833, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis le 18 mars 1878 et exerce, à Hautrage (Hainaut), la profession de fabricant de produits réfractaires.

Il est époux d'une femme belge et père de deux enfants, nés dans le royaume.

Il a satisfait aux obligations du service militaire en France, et s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1884.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Hecq remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

*Le Président-Rapporteur,*

B<sup>on</sup> H. DE PITTEURS-HIËGAERTS.

---